

INFOS PRATIQUES



LIEU DE LA JOURNÉE DE FORMATION :

CD des Vosges
8 Rue de la Préfecture,
88000 Épinal
Parking : champs de Mars

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE:

AssFamA'Venir :
19 rue de la gare, 54550
Bainville sur Madon
03.83.47.02.96

Les inscriptions à la journée d'étude se font directement en ligne sur le site de l'association assfamavenir.fr dans la rubrique "contact"

ou

par mail : contact@ssfamavenir.fr

Attention, places limitées, date butoir d'inscription le :
21 mars 2019

TARIFS :

REPAS LIBRE

Adhérents AssFamA'Venir : 15€

Non adhérents : 30€

AVEC LA PARTICIPATION DE



ASSFAMA'VENIR ET LA FNAF VOUS INVITENT À LA JOURNÉE RÉGIONALE DE FORMATION SUR LES QUESTIONS JURIDIQUES EN LIEN AVEC LA FONCTION D'ASSISTANT FAMILIAL



VENDREDI 29 MARS 2019

**SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES VOSGES À EPINAL**



ARGUMENTAIRE

L'origine de cette journée sur les enjeux juridiques du métier d'assistant familial résulte d'interrogations récurrentes. Celles-ci ont été émises lors de discussions et de réunions entre assistants familiaux. Certaines ont fait déjà l'objet de réponses précises et argumentées, grâce à la FNAF et à maître Desage mais beaucoup restent encore à poser.

L'assistant familial, travailleur social à part entière (dont l'identité professionnelle a été posée par la loi du 27 juin 2005), exerce un métier relevant du code de l'action sociale et des familles, du code de la santé publique, du code du travail, du code pénal, et du Code civil, ...

Comme le souligne *Le Guide des Assistantes Familiales*, dans sa version de 2018-2019, : " La réforme du statut des assistantes familiales, n'y a rien changé, avant comme après la réforme, le droit qui leur est applicable, est de tous les statuts professionnels, le plus compliqué. [...] L'articulation de ces textes est parfois difficile; les ambiguïtés et les vides juridiques sont nombreux."

Outre ces codes à respecter, l'assistant familial doit veiller à la santé, la moralité, la sécurité et l'éducation de l'enfant qui lui est confié et l'intégrer dans sa famille afin qu'il y trouve sa place.
L'assistant familial est un acteur central du dispositif de l'accueil familial mais entre droits et devoirs, il peut être amené à se demander quelle posture adopter face à l'institution, aux employeurs et à l'équipe pluridisciplinaire avec lesquels il travaille.

Quelles sont les responsabilités engagées?

- Ce que dit la loi
- Ce que la jurisprudence apporte!

Voici les sujets que nous traiterons durant cette journée d'étude:

- Contrat de travail et contrat d'accueil: contenu et valeur juridique
- Valeur juridique du guide pratique de l'assistant familial édité par les Conseils Départementaux
- Arrêt maladie, formation continue, retraite
- Cumul d'emploi ou d'employeurs
- Droit à l'information du contenu d'une plainte pénale
- Actes usuels et non usuels
- Usage d'Internet
- Dépassement d'accueil
- Gestion de la Caisse des Dépôts et des Consignations
- Cadre juridique applicable aux jeunes majeurs
- Maintien du lien en cas d'adoption ou de retour dans la famille d'origine
- Compétence de gestion financière pour un enfant placé

PROGRAMME

8h30 - 9h00 : Accueil des participants

9h00 - 9h30 : Présentation de la journée par les présidentes de la FNAF et d'AssFamA'Venir

9h30 - 11h00 : Veille juridique sur les questions posées :
-Bloc n°1 : Droits et obligations des assistants familiaux dans leurs relations de travail avec leurs employeurs

11h00 - 11h30 : PAUSE

11h30 - 13h00 : Veille juridique sur les questions posées :
-Bloc n°2 : Prérogatives et responsabilité des assistants familiaux

13h00-14h30 : PAUSE DÉJEUNER

14h30- 15h30 :
-L'assistant familial en cas de plainte pénale
-Prise en charge de la protection juridique
-Exposé de cas pratiques

15h30-16h00 : PAUSE

16h00-17h00 :
-Gestion patrimoniale d'un mineur placé, actes d'administration et de dispositions
-Agréments et dépassements des accueils
-Procédure jeunes majeurs
-Déplacements des enfants placés

17h00 - 17h15 : Clôture de la journée

INTERVENANTE



Gaëlle DESAGE
Avocat au Barreau de NANTES
Consultante en gestion de crises